



Honoraires de transaction TTC *

À la charge de l'acquéreur
(Un seul redevable acquéreur)

PRIX DE VENTE	HABITATION
Jusqu'à 25 000 €	5 000 €
De 25 001 à 50 000 €	5 500 €
De 50 001 à 75 000 €	6 000 €
De 75 001 à 100 000 €	7 500 €
De 100 001 à 125 000 €	8 000 €
De 125 001 à 150 000 €	9 000 €
De 150 001 à 175 000 €	10 000 €
De 175 001 à 200 000 €	11 000 €
De 200 001 à 225 000 €	12 000 €
De 225 001 à 250 000 €	13 000 €
250 001 à 275 000 €	14 000 €
De 275 001 à 300 000 €	15 000 €
De 300 001 à 325 000 €	16 000 €
> 325 000 €	5,00 %

* Honoraires maximum pratiqués

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires au 16 mai 2022

Bureaux, Commerces, Entrepôts, Locaux d'activités

Pour un prix de vente inférieur à 150 000 euros : 7 % TTC à la charge de l'acquéreur.

Pour un prix de vente supérieur à 150 000 euros : 8 % TTC à la charge de l'acquéreur.



HONORAIRES AGENCE

Location de biens à usage exclusif d'habitation

Montant des honoraires **d'entremise et de négociation** à la charge du bailleur :
maximum 50,00 €

Montant des honoraires de **visites, de constitution des dossiers et de rédaction de baux** :

70 % du loyer hors charges **plafonné à 8€ du m²** de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire et 70 % du loyer hors charges pour la quote-part imputée au bailleur.

Montant des honoraires de réalisation de l'état des lieux :

30 % du loyer hors charges **plafonné à 3€ du m²** de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire et 30 % du loyer hors charges pour la quote-part imputée au bailleur.

Concernant les délégations de mandats les honoraires sont ceux indiqués par l'agence détentrice du mandat.

Tarifs en vigueur au 19 mai 2020.



HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

A la charge du bailleur

FORMULE REMISE EXCEPTIONNELLE

1^{ère} ANNEE 7.7 % T.T.C (dont 2.9 % de GLI)

- Prise en charge de la gestion du bien
- Administration et gestion courante de votre bien (facturation des loyers et charges, suivi du paiement mensuel et relances en cas de retard, révision annuelle des loyers et régularisation annuelle des charges locatives, délivrance du congé des locataires).

Garantie loyers impayés à 2.9 % optionnelle.

PASSAGE 2^{ème} ANNEE 10.1 % T.T.C (dont 2.9 % de GLI)

- Prise en charge de la gestion du bien
- Administration et gestion courante de votre bien (facturation des loyers et charges, suivi du paiement mensuel et relances en cas de retard, révision annuelle des loyers et régularisation annuelle des charges locatives, délivrance du congé des locataires).

Garantie loyers impayés à 2.9 % optionnelle.

3. AUTRES PRESTATIONS

- Travaux (remise en état, améliorations, sinistres...) exécutés et suivis pour le compte du bien désigné :
 - De 0 à 500.00 €: OFFERT
 - De 500.00 à 1000.00€ : 40,00 € TTC
 - De 1000 € et plus: 4,17% H.T. soit 5,00% T.T.C.
- Avenant au bail de location : 200.00 € TTC à la charge du demandeur
- Représentation du mandant en assemblée générale de copropriété : 79.17 € HT soit 95,00 €TTC
- Frais de courriers, frais postaux : Au réel
- Frais de rejet imputés par notre banque en cas de paiement sans provision du locataire sont avancés par le propriétaire : Au réel.
- Frais de clôture de gestion : 66,67€ HT soit 80,00 € TTC par lot.

Honoraires au 1^{er} juin 2022